

Centre professionnel du Jura bernois (CPJB)

Prise de position du
Conseil du Jura bernois
(séance du 29 oct. 2008)

conférence de presse 5.11.08

Le mandat de départ

Création d'une centre professionnel du Jura
bernois avec unités décentralisées, dans
le but de:

- améliorer l'identification (rayonnement)
- regrouper les compétences (synergies)
- direction unique (efficacité)
- collaborations avec Bienne et Jura (ouverture)

conférence de presse 5.11.08

Etude du projet

1 groupe de projet (directions des écoles)

1 groupe de pilotage (Direction INS, CJB,
CAF, Conseils des écoles)

Pour le CJB: MM. Boillat et Gagnebin

conférence de presse 5.11.08

Consultation: 3 phases

- Phase 1: consultation élargie (CJB, CAF, écoles, associations professionnelles, RCJU,...) -> 31 octobre
- Phase 2: consolidation du rapport
- Phase 3: consultation restreinte: CJB + CAF
- Décision: Direction de l'instruction publique du canton de Berne

conférence de presse 5.11.08

Résultats du rapport

Scénario 1a

Direction générale : Tramelan

Industrie : Saint-Imier + Moutier

Artisanat : Moutier

Commerce : Saint-Imier

Santé-social : Saint-Imier

conférence de presse 5.11.08

Scénario 2a

Direction générale : St-Imier

Industrie : Saint-Imier + Moutier

Artisanat : Moutier

Commerce : Tramelan

Santé-social : Saint-Imier

conférence de presse 5.11.08

Scénario 3a

Direction générale : Tramelan

Industrie : Saint-Imier + Moutier

Artisanat : Moutier

Commerce : Saint-Imier

Santé-social : Tramelan

conférence de presse 5.11.08

Le groupe de pilotage se prononce en faveur du scénario 2a

conférence de presse 5.11.08

Avis du CJB: procédure

- ☞ Fin août 2008: remise du rapport
- ☞ 11 septembre: séance de section (discussion générale)
- ☞ 22 octobre: séance de section: proposition au plénum
- ☞ 29 octobre: prise de position du CJB

Le 22 octobre, la prise de position des écoles, des communes et des principales associations est connue

conférence de presse 5.11.08

Avis du CJB: propositions non-contestées

- > Direction générale unique, implantée sur un site de formation
- > Artisanat regroupé à Moutier
- > Maintien de deux sites pour l'industrie
- > Santé-social reste à Saint-Imier
- > Une direction par filière

-> scénario 3a unanimement rejeté par le CJB et les autres organes consultés

conférence de presse 5.11.08

Une seule proposition contestée

La formation commerciale doit-elle être localisée à Saint-Imier ou Tramelan ?

Arguments *pro* et *contra* développés par les communes-sièges durant la procédure de consultation: inutile d'y revenir

conférence de presse 5.11.08

Avis du CJB

- > Les propositions non-contestées représentent une avancée importante (une direction générale unique est seule à même de dialoguer sur un pied d'égalité avec les voisins)
- > Impossible, dans les circonstances actuelles, de trancher en faveur de l'un ou l'autre scénario pour ce qui est de la proposition contestée, car les hypothèses de départ sont fragiles et méritent d'être précisées durant la phase de consolidation

conférence de presse 5.11.08

Hypothèses fragiles et/ou à vérifier

- Localisation du commerce dans le Jura
- Fin annoncée des formations cantonalisées
- Synergies grâce à la centralisation vs mise en réseau
- Démographie: stabilité
- Géo-topographie du Jura bernois différente de JU et NE
- Temps de déplacements

conférence de presse 5.11.08

Un nouveau scénario à étudier

Le CJB demande à la Direction de l'instruction d'étudier, durant la phase de consolidation, le scénario:

Direction générale unique et directions de filières uniques. Localisations:

Industrie à Saint-Imier et Moutier

Artisanat à Moutier

Commerce à Saint-Imier et Tramelan

Santé-social à Saint-Imier

conférence de presse 5.11.08

Deux sites pour le commerce ?

Fragilité des deux écoles concernées: les effectifs se situent légèrement au-dessus de la limite minimale (100 pour le plein temps, 200 pour le dual)

-> Un déménagement risque de mettre tant la formation duale que la formation à plein temps en danger dans le Jura bernois

conférence de presse 5.11.08

Conformité au mandat ?

- Renforcement de la formation, par la création de directions de filières uniques et d'une direction générale
- Neutralité des coûts
- Organisation par centre de compétences: exception au principe du mandat de localisation unique, mais il y a un précédent avec l'industrie.

conférence de presse 5.11.08

La localisation du commerce en un site unique ne doit pas être une mesure compensatoire dictée par la nécessité de justifier a posteriori qu'une étude ait été menée (idée que « puisque c'est impossible pour l'industrie, ce sera au moins le commerce »)

conférence de presse 5.11.08

Calendrier

- Nécessité d'avoir une décision rapidement (unanimité des organes consultés)
- La demande du CJB d'étudier un nouveau scénario ne retarde rien puisqu'une phase de consolidation, puis une consultation restreinte sont prévues avant décision début 2009.

conférence de presse 5.11.08

Merci de votre attention

conférence de presse 5.11.08
